



# SERVICE DES RH...SOS D'UN SERVICE EN DETRESSE

La fonction « Ressources humaines » a pour mission de faire en sorte que l'organisation dispose du personnel nécessaire à son fonctionnement et que ce personnel fasse de son mieux pour améliorer la performance de l'organisation, **tout en s'épanouissant.**

Cette **gestion du personnel** comprend également les dimensions **d'écoute, d'accompagnement et de conseils indispensables pour manager des femmes et des hommes.**

**Le bureau Local Force Ouvrière Justice rappelle que le centre pénitencier de Fresnes est le deuxième établissement de France et que la situation des agents ne doit pas être prise à la légère !!!**

Notre organisation dénonce l'absence de suivis des dossiers relatifs aux accidents de travail, à titre d'exemple deux agents de l'UHSA, victimes d'accident de travail ont dû se rendre par leurs propres moyens à l'hôpital... Ces mêmes agents ont été remerciés par leur chef de service avec un retour au QMAH...

Nous déplorons également la gestion des congés bonifiés sans concertation avec les différents services mettant les agents en très grandes difficultés...

Que fait-on des sollicitations de nombreux agents qui à ce jour restent lettres mortes, et ce depuis plusieurs mois ?

Enfin, quant à la plage horaire d'ouverture au public de ce service, le bureau local **Force Ouvrière Justice** exige qu'elle soit sur l'ensemble de la journée. Les horaires actuellement en place pénalisent trop les agents en roulement notamment.

Les agents travaillant en détention doivent pouvoir se rendre aux services des ressources humaines sur leurs temps de travail et/ou avant leurs prises de services .

**Quant au téléphone, celui-ci ne cesse de sonner dans le vide, les agents ont perdu espoir de trouver un interlocuteur depuis fort longtemps...**

Le bureau local **Force Ouvrière Justice** a conscience que la tâche des RH est ardue et que ceux qui y travaillent donne beaucoup, nous ne les remettons évidemment pas en cause... Néanmoins, ce n'est pas aux agents de l'établissement de faire les frais d'un service sous doté tant en personnels qu'en formations !!! L'administration est garante de ce service et elle se doit de prendre les mesures qui s'imposent !!!

Le bureau **Force Ouvrière Justice** local interpelle le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaire de Paris afin qu'il intervienne dans l'intérêt collectif !!!

Adresse du Bureau local : 1 allée des Thuyas 94261 Fresnes

Mail : [cpfresnes@fojustice.fr](mailto:cpfresnes@fojustice.fr)

Tel : 0188286220

SLP **FO Justice Fresnes**

Le 09/01/2023



